Envoyé en préfecture le 02/06/2023

ID: 090-200069060-20230531-2023_030-AU

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

Berger Levrault

REPUBLIQUE FRANÇAISE * DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2023-030

Objet : Tourisme - convention financière pour l'accueil et la sensibilisation du public au Ballon d'Alsace - 2023

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

Considérant

• la volonté de la Communauté de communes des Vosges du sud de contribuer à la démarche du Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV) relative à l'accueil et à la sensibilisation du public au Ballon d'Alsace, pour la période de juillet à septembre 2023, au sein de la Maison du Tourisme,

DECIDE

<u>Article 1er</u>: de signer la convention financière avec le PNRBV qui organise son intervention, en contrepartie d'une participation de la communauté de communes de 3 500 €.

Article 2: ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2 antenne Giromagny
- Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Visa préfectoral

Étueffont, le 31 mai 2023

Le Président,

NPERHUEB